

La Rochelle, le 6 novembre 2024

**Monsieur Alain ROUSSET**  
Président de la Nouvelle Aquitaine

*Concerne : Développement et amélioration des dessertes ferroviaires sur le territoire aunisien*

**LETTRE OUVERTE À M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Monsieur le Président,

**Alors que Marans, à 23 km de La Rochelle, est partie intégrante du périurbain rochelais**, et si, à ce jour, la région Nouvelle-Aquitaine a acté le fait de travailler sur 4 à 6 allers-retours Marans-Rochefort, incluant la reprise de la desserte ferroviaire de Marans, **aucun calendrier n'est encore annoncé** ! Or, l'obsolescence de la signalisation actuelle entre Rochefort et La Rochelle, ainsi que la voie unique entre La Rochelle et Marans, ne permettent pas de telles relations qui nécessitent une certaine fluidité, impossible avec une telle configuration, ce qui explique sans doute l'absence de calendrier, à commencer pour les travaux indispensables à ces relations.

Par ailleurs, **le lot A Poitou-Charentes**, ouvert à la concurrence et pour lequel un appel d'offre a été lancé, **ne comprend pas la ligne La Rochelle-Marans** alors que le nouveau service qui sera proposé par les candidats à l'exploitation de ces lignes doit débuter en décembre 2027 pour une durée de 10 ans.

*Cela signifierait-il que la mise en place des relations Marans-La Rochelle est repoussée à l'infini et que l'annonce de circulations Marans-Rochefort ne serait que pure communication ?*

**C'est pourquoi, conjointement, nos deux associations vous demandent que tout soit fait dans les plus brefs délais possibles, pour la reprise de la desserte ferroviaire entre Marans et La Rochelle, avec une halte intermédiaire à Dompierre-sur-Mer.** Celle-ci est d'ailleurs possible rapidement sous forme de navettes Marans-La Rochelle-Marans, première étape avant des circulations Marans-Rochefort prélude elle-même au RER La Rochelle-Aunis, un des 3 SERM validés par le Préfet de Région. Marans et Dompierre doivent comporter le même niveau de desserte que les autres haltes du périurbain rochelais.

Cette reprise de la desserte ferroviaire de Marans répond, entre autres, aux défis posés par la protection de la planète, à la réduction de notre dépendance énergétique et à la sauvegarde du pouvoir d'achat en permettant un transfert de charges significatif pour réduire les embouteillages récurrents autour de la Rochelle. Ainsi, cette solution peut permettre à un grand nombre de foyers de renoncer à la deuxième voiture, tout en étant une réponse concrète aux préconisations des documents réglementaires d'urbanisme et d'aménagement du territoire (SCOT, PLUi, etc.), au PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), au programme LRTZC® (La Rochelle Territoire Zéro Carbone).

Nous restons à votre disposition et confiants dans votre souci de vouloir assurer l'équité entre les territoires de la Région dont vous avez la charge, que cet oubli de la section La Rochelle-Marans sera réparé et que notre demande légitime sera prise en compte

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pierre RIVAUD  
Président de CAPRES-AUNIS



Michel CANIAUX  
Vice-Président d'ALTRO

